



## **DELIBERATION N° 2018-173**

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 juillet 2018 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2017 et à l'état d'exécution du programme d'investissements 2018 de RTE

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Jean-Laurent LASTELLE et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des articles L. 134-3 et L. 321-6-II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) transmet son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation.

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016<sup>1</sup>, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2017 et RTE n'a pas demandé de modifications de ce programme à l'issue de l'élaboration du bilan intermédiaire à mi - année<sup>2</sup>.

Par délibération du 7 décembre 2017<sup>3</sup>, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2018, et a demandé à RTE de présenter, au début du mois de juillet 2018, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2018.

RTE a transmis le 11 juillet 2018 le compte rendu d'exécution du programme d'investissements 2017 et le point intermédiaire du programme d'investissements 2018. RTE ne dépose pas de demande de modification de l'autorisation du 7 décembre 2017. RTE a été auditionné par le collège de la CRE le 18 juillet 2018 et a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et les investissements effectivement réalisés pour 2017, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2018, d'autre part.

<sup>1</sup> <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbaton/programme-d-investissements-rte-2017>

<sup>2</sup> <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/programme-d-investissements-rte2>

<sup>3</sup> <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbaton/programme-d-investissements-rte-2018>

## **1. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR LE BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017**

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2017 par la CRE dans sa délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016 s'élevaient à 1 525,1 M€. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de RTE pour l'année 2017 s'élève à 1 392,6 M€, soit une baisse de 132,6 M€ (- 8,7%) par rapport au programme approuvé.

Ci-après est donné un tableau avec l'ensemble des catégories, ainsi que leurs dépenses autorisées et réalisées.

Catégories <sup>4</sup>	Autorisation 2017 en M€ <sub>2017</sub>	Réalisé 2017 en M€ <sub>2017</sub>	Ecart en M€ <sub>2017</sub>
Grand Transport et Interconnexion - Développement	249,4	188,3	- 61,1 (- 24,5 %)
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	59,1	61,0	+ 1,9 (+ 3,2 %)
Réseaux Régionaux - Développement	562,8	532,3	- 30,5 (- 5,4 %)
Reprises de Réseaux de Transport	1,1	2,4	+ 1,3 (+ 118,2 %)
Réseaux Régionaux - Renouvellement	403,3	381,8	- 21,5 (- 5,3 %)
Système d'Information	152,4	144,1	- 8,3 (- 5,4 %)
Immobilier Logistique	97,0	82,6	- 14,4 (- 14,8 %)
<b>Total des investissements</b>	<b>1 525,1</b>	<b>1 392,6</b>	<b>- 132,6</b> <b>(- 8,7 %)</b>

Ces variations résultent principalement des évolutions ci-dessous :

- Les dépenses de développement du « Grand Transport et [des] Interconnexion[s] » présentent une baisse de 61,1 M€ par rapport au budget initialement approuvé. Cette baisse est principalement due à un report des dépenses sur le projet Savoie-Piémont (- 77,7 M€), expliqué par un retard sur le chantier. Selon RTE, le décalage des travaux constatés en 2017 est sans impact sur la date de mise en œuvre du projet Savoie – Piémont qui est maintenue à 2020. Cette baisse est partiellement compensée par l'évolution de l'échéancier de paiement sur le projet IFA 2 dont les dépenses de 2017 ont augmenté de 14,6 M€.
- La baisse de 30,5 M€ des dépenses de développement des « Réseaux Régionaux » s'explique notamment par le décalage sur 2018 de certains travaux du projet Haute Durance (- 12,3 M€) et l'évolution du planning du projet de création du poste 225/63 kV de Montgros (- 8,6 M€).
- La baisse des dépenses de renouvellement des « Réseaux Régionaux » (- 21,5 M€) résulte de variations diffuses au sein de nombreux projets. On observe notamment le report des travaux sur 2018 du projet de réhabilitation de l'axe 90 kV entre Chaingy et Bois Renaud (- 3,6 M€), le démarrage tardif du chantier de reconstruction du poste 63 kV de Montereau (- 3,1 M€) et la révision de la chronique budgétaire du projet de reconstruction du poste 63 kV de Billancourt (- 3,1 M€).
- La variation à la baisse à hauteur de 14,4 M€ de la catégorie « Immobilier Logistique » porte principalement sur l'immobilier, en raison de décalages des dépenses sur 2018.

<sup>4</sup> L'ensemble des chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

- Les dépenses investies en 2017 au sein de la catégorie « Système d'information » sont inférieures de 8,3 M€ à la prévision initiale du fait d'un report des dépenses au sein des projets LPM (loi de programmation Militaire), Stanway (renouvellement des systèmes national de conduite), Horus (hébergement renforcé du système d'information) et Inuit (infrastructure unique d'intégration des télécoms).

## **2. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018**

Les dépenses d'investissements approuvées pour l'année 2018 par la CRE, dans sa délibération du 7 décembre 2017, s'élevaient à 1 492,1 M€. RTE a présenté à la CRE l'exécution à mi-année de ce programme, qui fait apparaître une hausse du budget global de 12 M€ détaillée au sein du tableau ci-dessous.

Catégories <sup>5</sup>	Autorisation 2018 en M€ <sub>2018</sub>	Vision à mi - année 2018 en M€ <sub>2018</sub>	Ecarts à mi - année 2018 en M€ <sub>2018</sub>
Grand Transport et Interconnexion - Développement	292,4	306,3	+ 13,9
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	58,9	60,6	+ 1,7
Réseaux Régionaux - Développement	440,0	423,7	- 16,3
Reprises de Réseaux de Transport	2,1	1,7	- 0,4
Réseaux Régionaux - Renouvellement	442,6	457,5	+ 14,9
Système d'Information	150,1	150,1	0,0
Immobilier Logistique	106,0	104,0	- 1,9
<b>Total des investissements</b>	<b>1 492,1</b>	<b>1 504,1</b>	<b>12,0</b>

Cette hausse résulte principalement des variations des dépenses consacrées au sein des catégories « Grand Transport et Interconnexion – Développement », « Réseaux Régionaux – Développement » et « Réseaux Régionaux – Renouvellement » :

- La hausse des dépenses de développement du « Grand Transport et [des] Interconnexion[s] » (+ 13,9 M€) est expliquée à hauteur de 8 M€ par l'anticipation des travaux de la liaison souterraine du projet IFA 2.
- La baisse du montant dédié au développement des « Réseaux Régionaux » (- 16,3 M€) est notamment due aux décalages de projets de raccordement pour s'adapter au planning d'Enedis.
- Le budget de la catégorie « Réseaux Régionaux – Renouvellement » est à la hausse (+ 14,9 M€) en raison principalement du bon déroulement des travaux de renouvellement des postes.

Par ailleurs, les budgets des catégories « Grand Transport et Interconnexion – Renouvellement », « Reprises de Réseaux de Transport » et « Immobilier Logistique » sont en ligne avec les montants initialement approuvés. Enfin, le budget de la catégorie « Système d'Information », reste, quant à lui, stable.

<sup>5</sup> Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

**DECISION DE LA CRE**

La CRE constate que le niveau des investissements de RTE reste soutenu et que RTE, dans le cadre de son audition par le collège de la CRE le 18 juillet 2018, anticipe des besoins importants à l'avenir, à la fois liés au nécessaire renouvellement des infrastructures existantes et à l'accueil de la production à partir de sources renouvelables. Dans ce contexte, la CRE soutient les travaux lancés par RTE en concertation en vue de l'élaboration du prochain schéma décennal de développement du réseau. Elle apportera une attention particulière aux travaux concernant les méthodes de dimensionnement du réseau et la résilience des décisions d'investissements aux différents futurs possibles.

- 1- S'agissant du programme d'investissements 2017, la CRE constate un écart de - 132,6 M€ entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements. Cet écart provient de variations multiples justifiées par RTE. La CRE considère par conséquent que l'exécution du programme d'investissements de RTE est conforme au programme approuvé.
- 2- S'agissant du programme d'investissements 2018, la CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de RTE à mi-année est conforme au programme approuvé. Les variations des budgets des différentes catégories de dépenses ne donnent pas lieu à une révision du budget approuvé dans la délibération du 7 décembre 2017. En conséquence, la CRE confirme le programme d'investissements approuvé dans la délibération du 7 décembre 2017.
- 3- La CRE demande à RTE de lui présenter un bilan d'exécution du programme d'investissements 2018 au deuxième trimestre 2019.
- 4- Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.
- 5- L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.
- 6- La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à RTE. Elle sera par ailleurs transmise au ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 24 juillet 2018.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO